
Arrondissement de Brive-----
Canton de l'Yssandonnais
-----**Mairie de SAINT-SOLVE**
19130

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 12 octobre 2021

Présents : 8

Absentes excusées : CHENARD Nathalie, MESSIAEN Blanche, THIBAUT Raymonde

Secrétaire de séance : MASSIAS Adélaïde

Date de convocation : 07/10/2021

- Modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires

Le conseil municipal décide d'instaurer les modalités de réalisation des heures supplémentaires complémentaires des agents de la Commune : elles seront en priorité récupérées.

- Budget Lotissement Chant Auzel : décision modificative n°1

Conformément à la législation, une étude géotechnique est obligatoire préalablement à la vente de terrains. Il est nécessaire de prévoir les crédits suffisants dans le budget du lotissement pour le paiement de cette prestation.

- Budget Principal : décision modificative n°3

Dans l'attente de l'aide de la Banque des territoires dans le cadre du recrutement du conseiller numérique, une modification du budget est nécessaire des crédits d'investissement vers le fonctionnement.

- Création et composition des commissions communales

Dans un but de clarification des missions des membres du conseil municipal, ce dernier décide de dissoudre les commissions communales en place et d'en créer de nouvelles.

- Vérifications périodiques règlementaires des bâtiments

Le conseil municipal approuve la constitution d'un nouveau groupement de commandes pour les années 2022 à 2025 pour obtenir la meilleure offre possible. La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive sera la coordinatrice du groupement.

- Extinction partielle de l'éclairage public la nuit

Le conseil municipal décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23 heures à 6 heures sur le territoire communal, et de 5 heures 30 minutes le long de la route départementale D31, entre les panneaux d'agglomération.

- Convention fourrière animale

Afin de bénéficier des services de fourrière pour animaux, le conseil municipal décide de renouveler la convention établie avec la Ville de Brive, pour une durée de trois ans.

- Procédure de rétrocession de concession cimetière Le Bourg

Le conseil municipal accepte la proposition de rétrocession de concession du cimetière à la Commune, formulée par Monsieur Jean EMERY.

- Questions diverses

- Organisation pour la cérémonie du 11 novembre
- Une réflexion est en cours pour la dénomination de voies et places pour lesquelles aucun nom n'a été attribué.

